

## **Les Peul, les Senufo et les vétérinaires :**

pathologie d'une opération de développement  
dans le nord de la Côte d'Ivoire

Claude ARDITI\*

À propos des agriculteurs Senufo du nord de la Côte d'Ivoire et de leur relation avec le bétail, Louis ROUSSEL écrit : «Étranges éleveurs qui (...) éprouvent une crainte assez étonnante à l'égard des bovins. Étranges éleveurs qui laissent errer le troupeau ou le confient à des Peulhs. Étranges éleveurs qui tuent assez facilement la vache du voisin si elle s'égaré dans leurs champs d'igname ou de riz.» (1965 : 73) On aurait pu penser qu'un tel jugement sur «l'étrangeté» de leurs comportements aurait découragé définitivement vétérinaires, zootechniciens ou économistes à chercher ici des éleveurs «dynamiques» et «motivés». Il n'en a rien été et une vaste opération de développement de l'élevage a été engagée dans le nord de la Côte d'Ivoire dès 1972. C'est l'histoire, parfois mouvementée, des relations entre les Senufo, les Peul, et les agents de la Société pour le développement des productions animales (SODEPRA) que nous voudrions retracer.

Cette opération s'insérait dans un programme ambitieux de mise en valeur de la zone de savane restée à l'écart du développement qui a marqué la zone forestière où se sont développées les plantations de café et de cacao. Ces disparités entre le Nord et le Sud du pays, l'État ivoirien espérait les atténuer par une politique volontariste impliquant la création de complexes agro-industriels (sucre), le développement de la culture cotonnière et de l'élevage. Aussi bien par son milieu naturel que par ses populations, la zone de savane apparaissait plus proche des pays voisins, Mali ou Burkina Faso, que du Sud forestier. Elle faisait partie, dans les représentations de la classe politique, d'un «Nord» sahélien plus vaste, périodiquement touché par la sécheresse. Archaïque car peu scolarisée, elle est

\* 15, rue du Père Guérin, 75013 Paris.

restée à l'écart du miracle ivoirien et souffrait à ce titre d'une image négative. Les fonctionnaires qui y sont nommés ne considèrent pas cela comme une promotion. En réalité, le programme de développement du Nord relève bien davantage de l'idéologie politique que de l'économie. Il s'agit d'étendre le pouvoir de l'État à l'ensemble du pays afin de distendre symboliquement les liens historiques et culturels qui unissent Malinke, Senufo et Lobi à leurs homologues situés au-delà des frontières. La justification du projet SODEPRA répond au même objectif : atténuer la dépendance en bétail vis-à-vis du Mali et du Burkina, en développant l'élevage parmi les populations du Nord. Les Peul, étrangers maliens ou burkinabé, sont cependant concernés par cette affaire, cela à un double titre : en tant que propriétaires d'importants troupeaux et comme bouviers des paysans.

L'opération SODEPRA-NORD comprend deux volets : « le projet taurin » et « le projet zébu ». Cette dichotomie, fondée sur les races bovines élevées respectivement par les Senufo et les Peul (1), est symptomatique de l'approche qui a caractérisé la conception, la mise en œuvre ainsi que le suivi de cette opération, comme de nombreuses autres en matière d'élevage. Élaborée par des vétérinaires et zootechniciens et reprise par des économistes, elle consiste à collecter des données quantitatives sur la composition des troupeaux (sexe, âge, etc.) et à en tirer des conclusions sur leur mode de gestion, sans que propriétaires et bergers ne soient consultés. Caractérisée par une conception techniciste des questions d'élevage, cette « approche vétérinaire » (Ministère..., 1974 : 117) devait permettre de disposer en un court laps de temps d'assez d'informations sur les éleveurs et leurs troupeaux pour pouvoir répondre à un certain nombre de questions jugées fondamentales, à savoir : l'importance globale du cheptel, la localisation et les déplacements principaux du cheptel, la structure du troupeau.

Bien que, cette fois les éleveurs soient mentionnés, il est clair que les informations à collecter concernent bien davantage les troupeaux (comptages et relevés statistiques) plutôt que ceux qui les possèdent ou les gardent. Ainsi le système de droits régissant la propriété et la transmission des animaux n'est jamais évoqué. Il en sera question cependant de façon indirecte quand, en 1981, à la suite de l'échec de certains thèmes techniques, sera instauré un nouveau système d'encadrement, privilégiant sélectivement les « gros propriétaires ». Une telle évolution caractérise d'ailleurs un grand nombre d'opérations de développement. Dans ce cas, « l'approche vétérinaire » qui est centrée sur la notion statistique de troupeau et, plus encore, sur celle de troupeau « moyen », se caractérise par un refus de considérer la stratification sociale et la répartition inégale du cheptel qui en est la conséquence. Celles-ci sauront pourtant rappeler à diverses reprises leur importance.

## LES PEUL EN CÔTE D'IVOIRE

La présence peul en Côte d'Ivoire est récente et circonscrite principalement aux préfectures de Ferkessedougou, Korhogo, Boundiali et Odienné. Cette région peu infestée en glossines est plus favorable à l'élevage des zébus. Dans la zone «dense» (2) de Korhogo, les Peul ne sont présents qu'en tant que bouviers des Senufo car la conduite d'importants troupeaux et la rareté du pâturage y rendraient leur passage périlleux. On y rencontre principalement des Peul originaires du Burkina Faso, particulièrement des cantons de Barani et Dokuy où, dès l'année 1959, les administrateurs recensent des départs de familles entières. Ils se sont poursuivis jusqu'à la période actuelle, vidant ainsi le Boobola de sa population (BENOÎT, 1979). La société peul de Barani fondée sur des éléments originaires du Macina est composée de deux groupes fondamentaux : les *fulbe* d'origine aristocratique et les *rimaïbe* (sing. *dimadjo*), anciens captifs. Les *fulbe* asservissaient les populations locales qu'ils utilisaient à des fins productives. Depuis leur récente émancipation, commencée au début du siècle, les *rimaïbe* ont eu la possibilité d'acquérir du cheptel et de devenir autonomes.

L'émigration vers la Côte d'Ivoire a donné naissance en 1964 au premier village de Foulabougou (en dioula, «le village peul») : fondé par des habitants de Barani ayant quitté le Boobola dans les années cinquante pour San (Mali) où ils ont séjourné plusieurs années. En 1973 Foulabougou comptait près de 500 habitants, mais les sécheresses qui ont affecté les pays sahéliens ont accéléré le mouvement vers le Sud. Ce flux continue cependant à avoir pour origine géographique la zone soudanienne. On rencontre également en zone dense senufo des Peul dont les chefs de famille sont employés comme bouviers. Ils ont perdu tout ou partie de leur cheptel et sont venus en Côte d'Ivoire pour reconstituer leur troupeau, d'abord seuls, ensuite avec leur famille. Ils ont conservé des liens étroits avec leur société d'origine. Ces deux types de peuplement cohabitent avec une population de bouchers, de commerçants de bétails, de marabouts et constituent une société en pleine mutation. Les Peul étant ici des «étrangers», ils n'ont pas fait l'objet de recensement ou d'enquête démographique. Par contre, leur cheptel a bénéficié de plus d'attention : il était estimé à plus de 200 000 têtes dans les années quatre-vingts (BERNARDET, 1988).

L'incertitude concernant les effectifs de la population peul (entre 10 000 et 50 000 personnes) et les tensions qui ont marqué les

rapports avec les agriculteurs autochtones et les autorités ivoiriennes, sont à l'origine de situations très conflictuelles. Les responsables de la SODEPRA et les politiques ont souvent posé la question : « Les Peul ont-ils l'intention de se fixer définitivement en Côte d'Ivoire ? ». Il était bien entendu impossible d'y répondre de façon catégorique, car de nombreux facteurs faisant intervenir les stratégies des diverses composantes de la société Peul doivent être pris en considération. Les cadres et les encadreurs sont, pour la plupart, originaires de Basse-Côte; ils participent d'une idéologie qui considère les Peul comme des « envahisseurs étrangers » indésirables, même si leur cheptel représente à l'évidence une richesse pour le pays. Il n'est donc pas surprenant que ce type d'approche ait rencontré leur assentiment.

À diverses reprises, les relations entre paysans senufo et éleveurs peul ont pris le caractère d'affrontements violents. Ainsi en 1974, dans la région de Boundiali, après des dégâts causés aux cultures par des zébus, des Senufo tuèrent des animaux et empoisonnèrent les points d'eau. Le président HOUPHOUËT-BOIGNY fut confronté à ce problème lors de sa visite dans la région. Les discours de bienvenue qui l'accueillirent, malgré leur caractère officiel en firent état. Il déclara notamment à cette occasion : « Notre devoir est d'assurer la protection efficace de vos champs, de vos récoltes menacées par les animaux qui viennent des pays voisins. Des mesures énergiques et appropriées permettront de mettre fin à ce que vous considérez à juste titre comme une calamité non pas régionale mais nationale. » (*Fraternité Matin* du 22.03.1974). Une image de Peul venus en Côte d'Ivoire en « cohortes et se déplaçant avec leurs troupeaux d'un finage villageois à un autre, au gré de leurs humeurs » (COULIBALY, 1980) est entretenue par les médias, aussi bien que par certains universitaires et hommes politiques.

Cette image est fautive à double titre. D'une part, les Peul venus du Burkina Faso sont en majeure partie originaires de la zone soudanienne où ils sont depuis longtemps en contact avec des agriculteurs. D'autre part, depuis leur arrivée en Côte d'Ivoire, ils sont nombreux à avoir adopté un ingénieux système de rotation de parcs, qui leur permet, grâce à l'importance de leurs troupeaux, de réaliser une association élevage-agriculture particulièrement efficace (LANDAIS; 1983; BERNARDET, 1988). Certains pratiquent même la culture attelée. Pourtant, l'image du Peul « nomade » continue à prédominer jusque chez les encadreurs de la SODEPRA qui sont pourtant en contact direct avec les bouviers. Ils supportent mal la « fierté » dont ceux-ci ne se départiraient pas, qui fait mauvais ménage avec la pauvreté censée caractériser leur condition. Leur comportement semble en ce domaine directement lié à la notion de *pulaaku*.

## LA ZONE SYLVO-PASTORALE DE LA PALÉ

En 1982, les effectifs taurins appartenant à des paysans (Senufo, Malinké et Lobi) étaient estimés à plus de 400 000 têtes ; ceux des Peul à plus de 200 000 têtes. Ceci montre suffisamment l'importance de l'élevage peul dans un contexte national caractérisé par un déficit en viande. Les autorités ivoiriennes, désireuses de conserver ce capital et d'apaiser les conflits avec les agriculteurs élaborèrent un projet visant à créer dans le massif de la Palé, une zone sylvo-pastorale d'une superficie de 220 000 ha. Cette zone fut choisie en raison de son très faible peuplement, résultant de la mauvaise qualité des sols mais également de la présence de glossines. En 1975 furent lancées les premières études en vue d'ouvrir les pâturages de la zone destinée à devenir un centre important pour l'approvisionnement en viande du pays : on prévoyait alors de sédentariser 30 000 zébus par l'introduction progressive de 160 troupeaux sur une période de 5 ans, avec l'objectif de produire par an 1 600 animaux de réforme, 2 400 bouvillons et 600 génisses (ministère du Plan 1976, III : 25).

Des fonds furent débloqués (650 millions F CFA, répartis entre l'USAID et le budget ivoirien) et mis à la disposition de « l'opération zébu » de la SODEPRA-NORD. En 1979, des ponts furent construits, des pistes ouvertes et des barrages d'hydraulique pastorale aménagés. Un village peul, « Zanyana », comportant une mosquée en dur fut aussi construit. Tout éleveur acceptant le principe de la mise en quarantaine de son troupeau pour contrôle sanitaire se voyait attribuer une superficie de 2 500 ha et un titre foncier. Les études réalisées ont porté sur des questions techniques. Quelques rares enquêtes ont été effectuées auprès des Peul : au vu de résultats peu encourageants, elles n'ont pas été approfondies. Bien que l'objectif de cette opération était d'intéresser au premier chef les Peul, nous apprenons qu'en 1977, seulement sept troupeaux zébus, soit environ 700 têtes s'y étaient installés. La forêt classée de la zone de la Palé constituait un milieu favorable à la multiplication des gîtes à glossines et des zébus périrent. Une campagne d'éradication ayant été réalisée fin 1978 et début 1979, la densité de mouches tsé-tsé baissa considérablement. L'attitude des Peul ne fut cependant pas sensiblement modifiée. Un premier bilan de l'opération au bout de trois mois montre que seulement 10 % des effectifs attendus étaient arrivés. L'émigration peul a cependant continué, augmentant ainsi les effectifs humains et bovins.

La tentative de création d'une zone sylvo-pastorale réservée aux troupeaux de zébus appartenant aux Peul s'est donc finalement soldée par un échec. Elle illustre l'ambiguïté de l'attitude des autorités qui, pour atténuer les tensions entre Peul et Senufo, ne savent que proposer de parquer hommes et troupeaux dans un environnement peu favorable. Une telle situation ne tient pas compte de la nécessité de rapprocher les troupeaux des villages ou de centres urbains qui constituent un débouché pour le lait des Peul.

## AGRICULTURE ET ÉLEVAGE CHEZ LES SENUFO

Les Senufo occupent la majeure partie du nord de la Côte d'Ivoire et sont installés depuis plusieurs siècles dans leur habitat actuel. Leur système de production est caractérisé par le rôle dominant qu'y joue l'agriculture. Longtemps consacrée à la production vivrière (mil ou igname), elle s'est orientée vers des productions destinées à la consommation comme à la vente (riz, maïs, arachide), soit vers les cultures de rente (principalement le coton). La culture du coton, introduite dans le Nord dès 1962, connut des débuts difficiles. Par la suite, l'extension de superficies cultivées s'est traduite par une réduction des parcours et a exacerbé les contradictions entre l'agriculture et l'élevage (3).

Chez les Senufo, société segmentaire, aucun pouvoir ne dépasse traditionnellement le cadre villageois. Le village et son terroir constituent la base de la société. Le matrilignage était dans le passé l'unité économique fondamentale. Le système de production s'est profondément transformé sous l'action de plusieurs facteurs. Les groupes de résidence sont aujourd'hui de petite dimension et la force de travail familiale a diminué du fait de l'émigration et de scolarisation. Les valeurs qu'elle véhicule sont à l'origine d'une profonde désaffection des jeunes pour les tâches de gardiennage. En outre, depuis plusieurs années, des jeunes originaires de la zone dense, cherchant à s'émanciper de la tutelle familiale, s'installent au sud de celle-ci pour y cultiver du coton. De nos jours, l'économie villageoise ne peut être appréhendée qu'en tenant compte des ressortissants urbains et des revenus qu'ils investissent en milieu rural (construction, achat de bétail, etc.). L'émigration qui affecte celui-ci n'est que partiellement compensée par la venue de travailleurs maliens et burkinabé qui s'emploient à la journée en zone cotonnière. Les bouviers peul, qui se sont progressivement substitués aux jeunes enfants pour la garde des troupeaux, constituent donc un cas particulier d'un phénomène beaucoup plus général.

Malgré l'existence d'un masque représentant un bœuf, ou le fait que certains groupes Senufo ensevelissaient leurs morts dans des peaux de bœuf, il est difficile de déterminer l'ancienneté de l'élevage. « Les vieux affirment encore que le troupeau appartient aux morts, qu'il est interdit de vendre des bœufs pour son usage personnel. Ils ajouteront, il est vrai que si l'on manque d'argent pour entourer le mort de pagnes, il est possible de vendre une ou deux bêtes. » (ROUSSEL, 1965 : 73), Les taurins demeurent des animaux sacrificiels et c'est une honte de ne pouvoir en abattre à l'occasion des funérailles. La discrétion, voire le secret, entourent toute transaction portant sur le cheptel. Ainsi, il est courant qu'un troupeau soit réparti entre plusieurs villages. « Seul le responsable du parc et quelquefois son héritier présomptif, un garçon de 10 à 15 ans, peut dire exactement à qui appartient chacune des bêtes dont ils ont la charge. » (*ibid.* 1965 : 73). Cette pratique qui consiste à confier une ou plusieurs têtes à un parent ou à un ami a toujours été interprétée par les vétérinaires comme une mesure de prophylaxie. L'amélioration des conditions de santé animale aurait dû, à terme, la faire disparaître. Il n'en a rien été.

Les taurins, étaient estimés par la SODEPRA à moins de 100 000, répartis entre 5 000 propriétaires de la zone dense. Tous les paysans, tant s'en faut, n'ont pas de bétail, et les estimations les plus optimistes indiquent « qu'un exploitant sur trois seulement possède des animaux » (DU BOIS *et al.*, 1982 : 13). La possession de taurins, achetés généralement à partir de revenus agricoles, demeure pour beaucoup temporaire : en période de pénurie, ceux qui n'ont que quelques têtes peuvent être obligés de s'en séparer. Les gros propriétaires, au contraire, possèdent des troupeaux plus stables. Ceux-ci constituent l'une des seules manifestations d'une richesse qui traditionnellement ne peut être dévoilée. Le terme d'« éleveur » utilisé de façon courante à la SODEPRA pour désigner tout individu ayant accepté le principe de l'encadrement, paraît dans ce contexte pour le moins abusif.

## LA CONDUITE DU TROUPEAU

La structure de la propriété du bétail oppose d'insurmontables difficultés à toute tentative de réglementation de l'association agriculture-élevage. Comment parvenir, par exemple, à un consensus visant à délimiter des couloirs de passage qui permettent aux animaux d'aller du parc de nuit aux pâturages ; comment envisager des cultures fourragères, alors que la majeure partie des villageois, n'est pas concernée par ces actions ? La plupart des villages senufo possèdent pourtant des taurins, regroupés en un ou plusieurs parcs,

le plus souvent à l'extérieur du village. Le parc « traditionnel » était constitué d'un enclos circulaire (50 à 80 m de diamètre) fait de troncs d'arbres fichés dans le sol. Les propriétaires, peu nombreux, utilisaient le fumier pour leurs champs s'ils n'étaient pas trop éloignés du village (BERNARDET, 1974). L'un d'eux exerçait la fonction de chef de parc, chargé de contrôler les soins à donner aux animaux et de recruter des bouviers, dans le cas où les enfants assuraient mal le gardiennage. Avant la SODEPRA, le recours à des bouviers peul était rare. Les jeunes enfants qui ne pouvaient pas encore participer aux travaux agricoles étaient chargés d'éloigner les troupeaux des cultures en saison des pluies. Ils ne trayaient pas les vaches, et le lait était, en général, laissé aux veaux.

Avec l'arrivée des Peul et le type de parc vulgarisé par la SODEPRA, le système a connu d'importantes transformations suite à la scolarisation d'une partie de jeunes, et au recours généralisé à des bouviers peul (85 % des parcs de la région de Korhogo) rémunérés principalement avec le lait du troupeau. Les jeunes enfants restés au village refusent désormais de s'occuper du bétail, de peur d'être pris pour des Peul (BARRY, 1979 : 7) (4). Cette évolution qui s'est faite massivement et en quelques années, va à l'inverse des prévisions de la SODEPRA (5). Antérieurement la rémunération comprenait outre le lait, et l'entretien (nourriture et logement) du bouvier, un salaire mensuel en espèce et le don annuel d'un jeune animal. Cela permettait théoriquement, à une époque où la concurrence entre bouviers était moins importante, de se constituer un troupeau. Bien que cette forme de paiement existe toujours chez les éleveurs peul elle a pratiquement disparu chez les Senufo. De nos jours celle-ci combine numéraire et avantages en nature selon le principe suivant :

— Le lait du troupeau est intégralement cédé au bouvier qui se charge de la traite avec sa famille. Il en consomme une partie et vend le reste, principalement à Korhogo où il se rend quotidiennement.

— Le logement et la nourriture sont fournis par les propriétaires collectivement ou à tour de rôle.

— Une somme d'argent, variable d'une zone à l'autre (en fonction du revenu laitier qu'elle complète ; 75 F CFA, par exemple, en 1982 dans la région de Korhogo), est attribuée mensuellement au Peul pour chaque animal adulte.

Remarquons que ce système suppose que chaque « propriétaire » connaisse avec précision le nombre d'animaux qu'il a confiés (y compris ceux qui lui ont été prêtés), car il n'est pas question de dépenser plus d'argent que le nécessaire. Ce système contredit les allégations qui ont longtemps prévalu selon lesquelles les propriétaires ignoraient le nombre de leurs animaux et seraient même incapables de les identifier. Il ne s'agissait par là que de conforter

l'image d'un propriétaire passif et naïf, face à un Peul malhonnête et rusé. La discrétion dont font preuve les propriétaires de bétail n'est pas synonyme d'ignorance.

Aux yeux des Senufo, le travail de gardiennage ne consiste en rien d'autre que de tenir les troupeaux éloignés des champs cultivés. Les connaissances zootechniques et agrostologiques des bouviers peul ne sont donc pas considérées comme essentielles. Ainsi de nombreux propriétaires refusent de prendre en charge le bouvier durant toute l'année. Cela contre l'avis de la SODEPRA qui, obnubilée par son optique de production de viande, voulait conserver le lait pour assurer une bonne croissance des veaux. Elle s'est heurtée au refus des propriétaires de verser une indemnité monétaire au bouvier en remplacement des revenus laitiers.

## LA PRODUCTION LAITIÈRE

L'accent mis sur la production de viande, caractéristique de nombre d'opérations de développement de l'élevage, a donc eu pour conséquence de reléguer la production laitière au second plan. Bien que cette question eût été abordée auparavant dans les rapports sociologiques, il a fallu attendre 1984 pour que la SODEPRA s'y applique par une étude (DECHERVOIS, 1984). Elle souhaitait, comme on l'a vu, revenir à un système de gardiennage autochtone : les bouviers senufo ne trayant pas les vaches, la croissance des veaux était plus rapide. Les pratiques des Peul au contraire allaient contre les objectifs de l'opération. Ceci n'est pas tout à fait vrai car le bouvier peul n'étant pas toujours assuré d'écouler en ville sa production, il ne traite pas toutes les femelles allaitantes.

La ville de Korhogo est principalement approvisionnée en lait par des Peul. Ceux-ci transportent leur produit sur leur bicyclette ou plus rarement sur leur vélomoteur, dans des bidons de plastique de 4 litres. Ils peuvent charger jusqu'à 16 litres et ils arrivent à Korhogo entre 10 et 12 heures. La clientèle est constituée de Dioula dont certaines revendent le lait, de femmes peul qui le transforment de produit brut en lait caillé ou en beurre et de quelques rares Senufo. Le lait est vendu cru et il arrive que, par manque de clients, la totalité ne puisse être écoulee. Pendant l'hivernage 1983, le prix était de 100 FCFA le litre. Les revenus laitiers sont donc en moyenne de 50 000 FCFA par mois en saison des pluies. On ne peut pas extrapoler ce revenu à l'année entière, car les bouviers ne bénéficient du lait que durant la saison des pluies. On constate que le prix du lait a triplé entre 1970 et 1980 à Korhogo. Ceci a permis aux bouviers de supporter l'inflation à laquelle ils sont soumis du

fait de leur dépendance vis-à-vis du marché pour leurs principaux produits de consommation. La somme allouée par les propriétaires évolue peu car elle résulte d'un rapport de forces entre les parties : plus le parc compte de propriétaires et plus il sera difficile de collecter l'argent destiné au Peul. Celui-ci reste un étranger, « un mal nécessaire » (BARRY, 1979 : 4).

Ainsi, qu'en est-il de l'accusation, maintes fois reprise par le personnel de la SODEPRA, concernant l'« instabilité » des Peul ? Certains bouviers ont effectivement volé des animaux et se sont enfui donnant quelque fondement à la réputation qui leur est faite par les propriétaires. Il est vrai également que le vol constitue chez les Peul un mode courant et prestigieux d'acquisition du bétail. Mais il est également vrai qu'il est devenu beaucoup plus difficile de conduire les troupeaux, particulièrement en zone dense. En cas de dégâts aux cultures, le bouvier est, dans un premier temps, tenu pour responsable. Il doit aussi subvenir lui-même à ses besoins en saison sèche. En l'absence de données précises sur la mobilité des bouviers et sur ses causes, on peut seulement faire état d'une grande diversité de situations : certains parcs ont le même bouvier depuis une ou deux décennies et d'autres depuis seulement quelques mois. Le fait qu'ils soient ici en famille et qu'ils intègrent leurs animaux dans le troupeau dont ils ont la charge, représente un facteur de stabilité. Par contre, leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour l'approvisionnement les oblige à rechercher ailleurs des emplois plus rémunérateurs et induit une certaine mobilité.

Les salaires préconisés par la SODEPRA pour les bouviers des Groupements à vocation coopérative (10 000 à 15 000 FCFA par mois), sont largement inférieurs à ceux des parcs villageois. Ils n'ont permis de recruter que des célibataires — quelquefois des non peul —, qui ne constituent pas une catégorie particulièrement stable. Il paraît donc nécessaire, si l'on désire analyser la mobilité des bouviers et ses causes, d'examiner l'évolution de leur condition dans les différents systèmes d'élevage. Tout jugement sur la mobilité des Peul ne peut par définition qu'être relatif. Elle devrait être comparée à celle des encadreurs qui ne semble pas moins élevée.

#### L'OPÉRATION « TAURIN-NORD » : LES PRINCIPAUX THÈMES TECHNIQUES

L'opération « Taurin-Nord » avait pour objectif d'intervenir depuis la production jusqu'à la commercialisation sur l'ensemble de la « filière bovine ». Cependant certains niveaux d'intervention étaient

considérés, au moins dans les textes, comme prioritaires. La transformation des éleveurs en « producteurs actifs », l'organisation du terroir, l'augmentation de la productivité du troupeau et l'amélioration de la commercialisation étaient de ceux-là. Chacune de ces actions étaient portées par un certain nombre de thèmes techniques devant faire l'objet d'une diffusion de la part des encadreurs. Ceux-ci devaient en outre collecter des données sur la santé animale et des informations statistiques sur les parcs dont ils avaient la charge.

La principale difficulté a consisté à identifier des propriétaires qui, en milieu *senufo*, appartiennent à des groupes sociaux qui doivent être consultés pour toute décision importante. Avant le démarrage de l'opération aucune enquête sur la notion de propriété du cheptel n'avait été menée. Étant donné l'ampleur de la tâche, les rares missions sociologiques effectuées par la suite n'ont pu que constater cette lacune. Il est cependant apparu que le troupeau taurin se scindait en deux catégories : ceux du patrimoine familial et ceux appropriés individuellement. Les premiers proviennent d'un héritage ou d'achats au moyen des revenus du groupe et il est évident qu'un animal faisant partie du patrimoine ne saurait être abattu ou vendu sans le consentement de tous. En cas de vente, l'utilisation de l'argent est contrôlée par le groupe.

L'approche de ces notions aurait nécessité des enquêtes minutieuses et difficiles. Les encadreurs n'avaient ni le temps, ni la formation pour les mener à bien. À cause de ce handicap, ils ont collecté des informations approximatives sur les « propriétaires », puis cette tâche s'est rapidement diluée. De toute façon, les paramètres retenus comme essentiels étaient d'ordre zootechnique. Pour expliquer aux financiers la faible pénétration de certains thèmes techniques, on a avancé l'argument que « dans la pratique » on avait effectivement mieux encadré les animaux que les éleveurs. Cet aveu n'a d'ailleurs pas été suivi d'une réorientation, et les structures mises en place ont continué à fonctionner comme par le passé. Afin d'illustrer notre propos on peut analyser plus en détail comment certains thèmes techniques ont été perçus.

## Le parc SODEPRA

Le parc à bétail était considéré comme la marque, le symbole de l'adhésion au projet. Dans un premier temps, le modèle prôné par la SODEPRA pouvait contenir jusqu'à 300 têtes. Par la suite on lui préféra un modèle plus petit (100 têtes). Chaque adhérent devait participer au financement des piquets en bois et des barbelés (coût global : 45 000 FCFA) et d'un couloir de contention (40 000 F CFA) pour faciliter les traitements et vaccinations. En

1979, près de la moitié des parcs recensés en étaient équipés, mais au vu du mauvais entretien, l'encadrement fut retiré.

Dans le vocabulaire de l'opération, étaient dits « collectifs » (ou « communautaires ») les parcs regroupant plusieurs propriétaires. Ces qualificatifs sont révélateurs : ils attribuaient aux parcs de nuit une base sociale qu'ils n'ont pas. En effet, le parc constitue avant tout le lieu de stationnement pour un troupeau d'une centaine de têtes, effectif considéré en matière de gardiennage comme un optimum. Le troupeau qui y rentre chaque soir représente un ensemble composite où chaque propriétaire continue à gérer son bien en fonction de ses besoins rituels et économiques. Établir la structure du troupeau d'un parc (par sexe, âge, entrées, sorties, etc.) n'a littéralement pas de sens ; en tirer des conclusions sur la gestion, comme s'il appartenait à un propriétaire unique est absurde. L'approche vétérinaire trouve ici son expression la plus réductrice.

### **Le Groupement à vocation coopérative (GVC)**

Le GVC constitue un autre thème technique. Il mérite qu'on s'y arrête un moment. Aux yeux des inspirateurs du projet, il devait induire une « transformation de la mentalité de l'éleveur » : en faire un « producteur actif ». Cette structure devait faire évoluer les propriétaires en leur démontrant, sur un échantillon de jeunes mâles qu'une gestion rationnelle du troupeau, associée à une complémentation alimentaire, pourrait avoir des effets bénéfiques sur le poids des animaux. Ces améliorations devaient par la suite toucher l'ensemble du troupeau. Ici encore, l'approche technique s'est heurtée à l'inégale répartition du cheptel.

L'expérience débuta en 1975 avec la création de deux GVC. Par la suite, le nombre passa à 16 (1978-79) avant de redescendre à 13 (1981-82). Mais ceci correspond à des effectifs ne dépassant jamais le millier de têtes. Deux types d'obstacles étaient survenus : ils tenaient au gardiennage et à l'inégale répartition du bétail entre les propriétaires. La faiblesse des salaires proposés, non compensés par la vente du lait, n'a permis de recruter que des bouviers célibataires, non peul dans certains cas. Leur mobilité s'en est trouvée accentuée. Le refus de considérer la propriété du cheptel a eu des incidences importantes sur l'opération. Les calculs économiques énonçaient qu'un GVC devait, pour être rentable, compter 70 à 80 têtes. Un cas rencontré nous semble assez significatif ; il concerne un GVC où coexistent un propriétaire possédant à lui seul 40 têtes, et plusieurs petits propriétaires se partageant le reste du troupeau (40 têtes environ) : les « petits » refusent de « travailler pour le gros », comme dans le cas des parcs villageois ; ils compromettent ainsi la réussite de l'opération.

L'implantation géographique montre en outre une concentration des GVC en zone dense. Partout ailleurs, les taurillons sont utilisés prioritairement pour la culture attelée. En zone dense au contraire, le projet coton (CIDT) a été moins actif : il existait potentiellement moins de terres pour le coton, et la traction animale y est donc peu développée. Ailleurs, les structures d'encadrement de la CIDT se trouvent en concurrence directe avec celles de la SODEPRA, et les avantages procurés par l'une défavorisent l'autre. Une conception fondée sur des moyennes arithmétiques du troupeau, faisant comme si tous les propriétaires avaient des intérêts communs, ne rend pas compte des structures de production senufo caractérisées par la cohabitation, au sein d'un même village, de paysans utilisant des technologies différentes : culture manuelle, culture attelée et dans certains cas tracteur. Les revenus monétaires dont ils disposent se sont sensiblement diversifiés, en particulier avec la culture du coton. Il s'ensuit une capacité inégale d'augmenter son troupeau.

### Les thèmes complémentaires

L'organisation du terroir et l'association agriculture-élevage constituaient aussi des niveaux d'action privilégiés. Dans ces domaines, il a été particulièrement difficile d'obtenir un consensus, la majeure partie des villageois est faite de paysans non propriétaires de bétail. L'introduction de plantes fourragères (Stylosanthes) qui devait permettre de compenser le déficit du pâturage en saison sèche a été compromise par l'apparition d'une maladie, l'anthrax-nose. D'ailleurs l'intérêt d'une telle culture n'était pas réellement apparu aux paysans. Surtout, l'expérience ayant été menée en dépit des systèmes fonciers, les paysans proposèrent, pour effectuer les semis, les terres les moins fertiles et les plus éloignées du village. Par la suite, ils s'en sont désintéressés.

L'amélioration génétique devait permettre l'augmentation de la productivité du troupeau. Dans un domaine où vétérinaires et zootechniciens sont *a priori* compétents, les résultats n'ont guère été plus convaincants. En effet, des taureaux N'Dama ont été diffusés, dans un premier temps, en milieu paysan. À cause d'une forte mortalité, la demande s'est davantage portée vers des taureaux zébus ou métis. L'insuffisance des recherches en matière de génétique et le faible nombre de taureaux diffusés ont fait que la cellule d'appui n'a pas pu constater d'effet sur le troupeau.

En matière de commercialisation, il n'était pas prévu au départ d'intervention directe du projet. Cependant, peu à peu et bien que les circuits de commercialisation du bétail et de la viande n'aient pas fait l'objet d'une étude approfondie avant 1979 (STAATZ, 1979),

il dut intervenir pour faire profiter les propriétaires des parcs encadrés et les GVC de prix attractifs, en fonction du poids et de la qualité de l'animal. Les animaux des GVC étaient ainsi achetés par la SODEPRA mais à des prix qui n'ont pas toujours été supérieurs à ceux offerts par les commerçants. De plus, les ventes à la SODEPRA n'ont pas représenté, en 1978 et 1979, plus du dixième des ventes de bétail : bouchers et commerçants ont continué à dominer le marché.

## BILAN DU PROJET

L'approche vétérinaire qui a caractérisé l'intervention de la SODEPRA, a été fondamentalement marquée par l'ignorance des caractéristiques socio-économiques du milieu senufo. Après quelques tentatives infructueuses pour identifier les propriétaires de bovins, les préoccupations de pathologie animale et de zootechnie ont repris le dessus. Devant le faible écho rencontré par les thèmes techniques demandant aux propriétaires une participation en travail et en argent, il apparut nécessaire de formuler une nouvelle stratégie. À partir de 1981, on décida ainsi de définir des niveaux de «réceptivité» des propriétaires (étalonnés de 0 à 3) aux thèmes diffusés. On passait ainsi à une phase d'encadrement sélectif. C'est le niveau 3, composé de propriétaires de gros troupeaux, censés être plus réceptifs aux actions de la SODEPRA qui bénéficient désormais explicitement de l'encadrement (6). Autrement dit, cela revenait à privilégier les riches : ce qui n'a d'ailleurs pas échappé aux auteurs d'une évaluation qui concluait : «cette politique conduit à subventionner les gros élevages et à accroître la différenciation sociale et les inégalités entre éleveurs» (FRESSION *et al.*, 1982). Le nouveau système de classification des parcs appliqué à la fin de 1981 donnait les résultats suivants : 78 % pour le niveau 0-1, plus de 20 % pour le niveau 2 et seulement 1,7 % pour le niveau 3. À partir de 1981, bien que la grande majorité continuait à bénéficier de l'action sanitaire du projet, l'essentiel des efforts d'encadrement ont ainsi porté sur 1,7 % des propriétaires de bovins. Avec l'apparition de l'encadrement sélectif on renonçait aux objectifs initiaux de l'opération visant à transformer fondamentalement la «mentalité des éleveurs».

Dans les années soixante-dix, une étude insistait sur le fait que les pays fournisseurs de la Côte d'Ivoire en cheptel vif (Mali, Burkina Faso, Niger) auraient dans l'avenir des difficultés à faire face à l'accroissement de la demande en viande dont l'importation était passée de 50 000 tonnes en 1966 à plus de 134 000 en 1980. Toujours d'après des estimations, la viande bovine ne représentait

que la moitié de la consommation totale de viande presque totalement importée. En 1974, une autre étude (ministère...) concluait de façon optimiste à la possibilité de développer l'élevage traditionnel, grâce à la mise en place d'un encadrement rapproché pour la diffusion de techniques nouvelles, à l'intensification de l'action sanitaire, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un programme d'hydraulique pastorale. Il était cependant envisagé, au vu du faible intérêt manifesté par les Senufo pour leurs bovins, de lancer, dans un premier temps, une opération pilote de caractère expérimental afin d'analyser les réponses fournies par les propriétaires aux thèmes techniques proposés (lutte contre le parasitisme, malnutrition des veaux, embouche bovine). La production de viande apparaît clairement ici. On préféra alors imprudemment, à un projet de recherche-développement de caractère artisanal, une opération de vaste envergure sur huit départements peuplés d'une population d'un million et demi d'habitants. Les autorités ivoiriennes et les bailleurs de fonds justifèrent cette orientation par la nécessité de parvenir rapidement à un accroissement substantiel de la production. L'impasse faite sur une phase d'étude et d'expérimentation, indispensable face à un milieu mal connu, a conduit à un certain nombre d'erreurs que nous avons analysées en détail.

Les objectifs du projet, intégrés à ceux du Plan quinquennal (1971-1975), visaient à l'accroissement des revenus dans le Nord, à l'atténuation des disparités régionales et à l'approvisionnement en viande des principaux centres urbains. Ils avaient été fixés alors que les données disponibles sur la consommation de viande provenaient uniquement d'estimations. Ainsi, les résultats de l'enquête budget-consommation réalisée en 1979, et publiés beaucoup plus tard, sont particulièrement intéressants. Il y apparaît que le poisson est commercialisé dans l'ensemble du pays et que sa consommation annuelle moyenne est de 39 kg en ville. Les protéines animales proviennent donc pour les deux tiers du poisson (autour de la moitié ailleurs). Le complément est fourni par la viande d'élevage et les volailles en ville; en milieu rural, par le gibier dont la consommation pour l'ensemble du pays est supérieure à celle de la viande d'élevage et des volailles (DURUFLÉ, 1984). Sans anticiper sur les résultats quantitatifs du projet SODEPRA-NORD, on pourrait d'ores et déjà se poser la question : dans la perspective du projet, le développement de l'élevage bovin était-il le moyen le plus rapide et le moins onéreux pour réduire le déficit en protéines animales du pays? En termes quantitatifs et dans l'optique de l'opération, l'augmentation de production de viande, objectif principal aurait été de l'ordre de 30 % (passage de 3 100 tonnes en 1975 à 4 400 tonnes en 1980). C'est principalement l'action sanitaire (vaccinations) menée sur l'ensemble du troupeau qui a permis d'obtenir ce résultat. On ne peut cependant, en considérant l'échec

des principaux thèmes techniques qui étaient supposés modifier de façon radicale le comportement des propriétaires de bovins, s'empêcher de s'interroger. Était-il vraiment nécessaire de mettre en œuvre une opération aussi coûteuse et ambitieuse, alors qu'un résultat du même ordre aurait sans doute pu être obtenu en augmentant sensiblement les moyens des Services de l'élevage? L'approche vétérinaire qui a caractérisé l'opération SODEPRA-NORD est directement héritée des conceptions prophylactiques de la période coloniale. Parallèlement aux actions sanitaires, la collecte de données statistiques sur des troupeaux, puis leur traitement informatique, ont mobilisé l'essentiel des énergies des encadreurs et des experts. Dans la logique de cette approche, le troupeau est considéré comme une unité pathologique, le parc et le couloir de contention comme des éléments complétant un dispositif d'amélioration de la santé animale. Les propriétaires senufo et les bouviers peul ne pouvaient, dans un tel contexte, qu'être considérés comme de simples figurants.

#### Notes

- (1) Les taurins sont de races bovines « autochtones » (N'Dama et Baoulé). Ils ont pour principale caractéristique d'être trypanotolérants. Ce n'est pas le cas des zébus des Peul qui cependant métissent depuis longtemps déjà leurs animaux avec des taurins pour les rendre plus résistants, et mieux adaptés à leur nouveau milieu écologique.
- (2) Cette appellation tient au fait qu'il y a une quinzaine d'années, la densité humaine moyenne y était d'environ 70 hab/km<sup>2</sup>. Suite à l'immigration vers le Sud la densité a diminué de moitié.
- (3) Difficultés de conduite du troupeau, particulièrement en zone dense, demande de taurillons pour la culture attelée qui s'oppose à la création de Groupements (GVC) d'embouche par la SODREPA, etc. Bien que l'association agriculture-élevage ait fait l'objet de nombreuses réunions et colloques, chaque organisme de développement a poursuivi son action sans aucune concertation avec ses voisins. La primauté accordée par l'État à la culture du coton donne à la Compagnie ivoirienne des textiles une position privilégiée qui se traduit, par exemple, par une rémunération de l'encadrement très supérieure à celle que pratique la SODEPRA.
- (4) En 1978, l'encadreur devait remplir une fiche concernant le bouvier peul. Il s'adressait presque toujours au chef de parc ou aux propriétaires qui la plupart du temps ignoraient jusqu'au nom du Peul. « Un paysan déclare d'ailleurs, qui peut connaître le nom d'un Peul? On les appelle simplement "Foulabe", c'est-à-dire le Peul ». Cité par M. B. BARRY, *op. cit.*, p. 5.
- (5) Se fondant sur des observations menées dans les années soixante cinq, suivant lesquelles on aurait assisté à un abandon du gardiennage par les Peul, TYC pensait que cette pratique allait se généraliser. Il écrit : « Un nombre de plus en plus grand de propriétaires ont récemment abandonné le gardiennage par le Peulh pour le confier à leurs enfants. Ces éleveurs sont encore une minorité mais une certaine évolution semble se dégager. La raison principale serait le coût trop élevé du gardiennage par le Peulh. » (SEDES, 1965 : 224).

- (6) On peut cependant douter que les gros propriétaires du niveau 3 constituent une catégorie stable. Ce sont, en effet, la plupart du temps des hommes âgés, susceptibles de disparaître rapidement. Il n'est pas certain que leurs héritiers, villageois ou citadins soient aussi réceptifs qu'eux aux thèmes du projet. Après leur mort, le troupeau risque donc d'être dispersé dans des parcs d'un niveau inférieur. La méconnaissance des règles d'héritage, conséquence des options choisies, a constitué une lacune importante.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARDITI (C.), 1983. — *Les conditions socio-économiques de l'élevage dans le Nord de la Côte d'Ivoire : les systèmes de production Peul, Senufo (zone dense) et Lobi*. Paris, SEDES.
- BARRY (M. B.), 1979. — *Contraintes socio-économiques en élevage bovin sédentaire : le gardiennage*. Abidjan, SODEPRA.
- BASSET (Th. J.), 1988. — « The Political Ecology of Peasant-Herders Conflicts in Northern Ivory Coast », *Annals of the Association of American Geographers*, 78 (3) : 453-472.
- BEÑOÏT (M.), 1979. — *Le chemin des Peul du Boobola*, Paris. ORSTOM.
- BERNARDET (Ph.), 1984. — « L'association agriculture-élevage en Afrique septentrionale. Utilisation des déjections animales à des fins agricoles ». *Journal d'Agriculture Tropicale et de Botanique Appliquée*, XXXI (3-4) : 187-210.
- BERNARDET (Ph.), 1988. — *Vache de la houe, vache de la dot*. Paris, Éd. du CNRS.
- COULIBALY (S.), 1980. — *La difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural Senufo (De la zébusite)*. Abidjan, IGT.
- DECHERVOIS (N.), 1984. — *Approvisionnement en lait de la ville de Korhogo par le circuit traditionnel*. Abidjan, SODEPRA.
- DU BOIS DE LA SABLONNIÈRE, PONSARDIN, et ARDITI, 1982. — *Mission d'appui à l'opération Taurin Nord*, Paris, SEDES.
- DURUFLÉ (G.), 1984. — *La consommation de poisson en Côte d'Ivoire en 1979*, Paris, SEDES.
- FRESSON (S.), et al., 1982. — *Évaluation du projet d'élevage bovin dans le Nord de la Côte d'Ivoire*. Paris, ministère de la Coopération.
- LANDAIS (E.), 1983. — *Analyse des systèmes d'élevage bovin sédentaire dans le nord de la Côte d'Ivoire*. Maisons-Alfort, IEMVT, 2 vol.
- LE ROY (X.), 1983. — *L'introduction des cultures de rapport dans l'agriculture vivrière senufo : le cas de Karakpo (Côte d'Ivoire)*. Paris.
- Ministère de la Production Animale, 1974. — *Projet de développement de l'élevage bovin sédentaire dans le Nord de la Côte d'Ivoire*, Abidjan.
- Ministère du Plan, 1976. — *Étude d'aménagement intégré des bassins versants, région Nord (élevage zébu)*. Abidjan, BNETD, t. 3.
- PELTRE-WURTZ (J.) et STECK (B.), 1979. — *Influence d'une société de développement sur le milieu paysan. Coton et culture attelée dans la région de la Bagoué (Nord Côte d'Ivoire)*. Abidjan.
- ROUSSEL (L.), 1965. — « Rapport sociologique », in SEDES, 1965.
- SEDES, 1965. — *Région de Korhogo. Étude de développement économique*, 6 vol.
- STAATZ (J.), 1979. — *The economics of cattle and meat marketing in Ivory Coast*. Michigan State University.